

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 mars 2019
Rapporteur :
Madame Danièle LE STER**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/03/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/03/2019
(accusé de réception du 12/03/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention 2019 à l'Office de tourisme de Quimper Cornouaille

En application de la convention, versement d'une subvention de 459 835 € à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille.

L'Office de Tourisme Quimper Cornouaille constitue le plus important des offices de tourisme de Cornouaille, le deuxième de Bretagne de par sa fréquentation et de par le nombre de touristes qu'il renseigne.

A ce titre, il représente une véritable vitrine pour toute la communauté d'agglomération, assurant une mission de service public en matière d'information et de communication à destination des touristes et des habitants de Quimper Bretagne Occidentale et des professionnels du secteur touristique.

La convention d'objectifs 2018-2021, passée l'an dernier entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille, prévoit le versement d'une subvention annuelle de 459 835 € pour contribuer à la réalisation des missions qui lui sont confiées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser la subvention.